



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 34625

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels du comité de suivi de la mise en oeuvre du droit au logement opposable.

Texte de la réponse

Le Comité de suivi de la mise en oeuvre du droit au logement opposable (DALO) a pour mission de formuler toute proposition relative à la mise en oeuvre du DALO, institué par la loi du 5 mars 2007. Il donne son avis sur toute question dont le Gouvernement le saisit, et élabore chaque année un rapport qu'il remet au Président de la République, au Premier ministre et au Parlement. En 2012, le Comité de suivi DALO s'est réuni cinq fois pour : - échanger suite à l'annulation par le Conseil d'État du décret relatif aux titres de séjour recevables pour être éligible au DALO ; - présenter le projet de décret pris en application de l'article L. 301 du CCH et pour lequel le comité avait émis un avis en 2011 ; - présenter un projet d'arrêté fixant la liste des titres de séjour prévue au 1 de l'article R. 441-1 du CCH et présenter des tableaux de bord permettant de suivre la mise en oeuvre du DALO sur les territoires. Aucun moyen budgétaire ou de personnel spécifique n'est alloué au fonctionnement de ce comité. Placé sous la présidence du président du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, le secrétariat est assuré par la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34625

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8083

Réponse publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13288